# POUR PLUS D'INFORMATIONS

# À PARTIR DE 2 ANS



# Direction de l'enfance et des écoles

Hôtel de Ville 6, avenue Gabriel-Péri 95870 Bezons

01 79 87 62 90

dee@mairie-bezons.fr

# TOUTE PETITE SECTION DE MATERNELLE







La Toute Petite Section (TPS) de Maternelle est une classe de pré-scolarisation « tout en douceur » pour les enfants de moins de trois ans.

# (OBJECTIFS

## apprendre progressivement à:

- développer la confiance en soi et l'envie d'apprendre
- développer la socialisation et acquérir les principes de la vie en société
- développer et structurer le langage oral
- commencer à découvrir l'écrit
- enrichir les expériences sensibles et les découvertes
- apprendre en jouant

2 CLASSES

20 ENFANTS/CLASS

ANS RÉVOLUS

La ville de Bezons en partenariat avec l'Éducation nationale propose 2 classes de pré-scolarisation dans les écoles maternelles Paul-Vaillant-Couturier et Angela-Davis.

Chaque classe est encadrée par un enseignant formé spécifiquement par l'Éducation nationale et une ATSEM de la ville.

Pour pouvoir accéder à cette classe, l'enfant doit avoir 2 ans révolus au 1<sup>er</sup> septembre de l'année en cours. Aucune dérogation ne sera accordée.

### ( PRÉ-INSCRIPTION

- auprès des directions des écoles concernées
- auprès du guichet « famille » de l'hôtel de ville
- entre le 17 janvier 2023 et le 18 mars 2023, passée cette date, les demandes ne pourront pas être prises en compte.

Une demande de pré-inscription ne vaut pas acceptation, une commission composée de la mairie et de l'Éducation nationale se tient annuellement courant mai pour attribuer les places. Un courrier est ensuite envoyé en juin aux familles.

### ( HORAIRES GÉNÉRAUX DE LA CLASSE

- Lundi, mardi, jeudi, vendredi matin: 8h30 11h30
- Lundi, mardi, jeudi, vendredi après-midi: 13h30 16h30

### (SPÉCIFICITÉS DE LA TOUTE PETITE SECTION

L'accueil en Toute Petite Section de Maternelle se fait de manière progressive, et, pour faciliter l'intégration des enfants, l'école s'adapte aux spécificités de l'enfant et accompagne les familles...

Les temps de restauration scolaire et de sieste ne sont pas obligatoires et systématiques. L'inscription sur ces temps spécifiques se fait en concertation avec l'équipe enseignante.

Selon la réaction de l'enfant et son adaptation scolaire, les horaires peuvent être aménagés. Ils doivent être respectés afin que l'enfant prenne confiance à son rythme et selon ses besoins.

Du fait du jeune âge des enfants, cette classe n'ouvre pas le droit aux accueils périscolaires (sauf temps du midi) et de loisirs.